



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/40/Add.33
29 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSÉ SUCCINCT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES QUESTIONS
DONT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EST SAISI ET SUR L'ÉTAT
D'AVANCEMENT DE LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/1997/40 du 10 janvier 1997, S/1997/40/Add.10 du 21 mars 1997, S/1997/40/Add.20 du 30 mai 1997, S/1997/40/Add.21 du 6 juin 1997, S/1997/40/Add.28 du 25 juillet 1997, S/1997/40/Add.29 du 1er août 1997, S/1997/40/Add.31 du 15 août 1997 et S/1997/40/Add.32 du 22 août 1997.

Au cours de la semaine qui s'est achevée le 23 août 1997, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune de ces questions.
